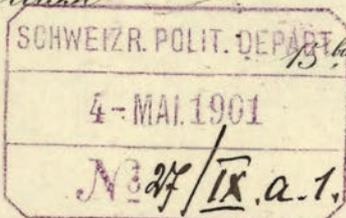


Légation de Suisse
en
France

Paris, le 30 avril 1901.



15, rue de Marignan

N^o 256/99

PRIÈRE DE RAPPELER
LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Monsieur le Président,

Le Ministre de Turquie à Berne, Memir Bey, m'a apporté hier le texte d'une note qu'il vous aurait remise le 5 de ce mois pour demander l'expulsion de Hamid Husni, Ali Fakkeri, Mahir et Nazim, rédacteurs du Toknak et de l'Intikam et de Hikmet Ihsan et Galip, rédacteurs de l'Isitüdak.

Memir a fait observer avec beaucoup de vivacité que chaque Etat avait le Gouvernement que son histoire lui a donné et que la coexistence de ces divers Gouvernements, les uns démocratiques, les

au
Département politique fédéral,

Berne.



autres autocratiques, les autres mixtes, ne serait pas possible sans un minimum d'égards réciproques. Il est fort naturel qu'en Turquie on ne comprenne pas le régime démocratique suisse et qu'en Suisse on ne comprenne pas le régime autocratique suisse ou le pouvoir absolu du Sultan. Que les prétendues victimes du régime absolu trouvent un asile en Suisse ou ailleurs, tant mieux pour elles, mais qu'elles se contentent de trouver en Suisse un abri; que la Suisse admette la discussion courtoise des réformes à faire dans les pays étrangers, rien de mieux. Mais ce qui est incompatible avec les bonnes relations internationales, c'est la publication d'articles en Suisse dans lesquels un souverain étranger est traité de bête fauve, de bête sauvage, d'assassin sans foi, d'empoisonneur, de cochon,

qu'il faut saisir à la gorge et déchirer avec les ongles, de
traître qui doit bientôt crever et qu'on doit envoyer
pousser dans son tombeau. Ce qui est inadmissible,
c'est qu'on publie en Suisse des appels directs à
l'assassinat d'un souverain étranger, qu'on invite
les soldats à marcher non pas en Arabie contre les
descendants du prophète, mais au palais d'Yildiz,
qu'on fasse appel au poignard pour transpercer le sale
cœur du Sultan, tout cela n'est plus de la discussion
politique.

D'après Mumin, les journalistes dont il
s'agit sont d'ailleurs beaucoup moins des hommes
politiques que de simples escrocs qui accepteraient
trois cents francs pour prix de leur silence, sauf à
recommencer.

Ce qui paraît surtout préoccuper Mimir Bey, c'est
 le fait qu'avant-hier le beau-frère du Sultan,
Mahmoud Pacha, venant d'Égypte, est parti pour
 Genève où il ne manquera pas de se livrer à des intrigues
 politiques, en sorte qu'il serait très désirable que les
 journalistes dont il s'agit fussent été éloignés de
 Genève.

J'ai répondu à Mimir qu'il ferait bien de
 se rendre à Berne pour l'exposer à qui précède. Il
 s'y rendra le 15 mai. Il ne m'a d'ailleurs absolument
 rien demandé au sujet de Mahmoud, mais il avait,
 avec beaucoup de chaleur, je le répète, fait ressortir
 combien la vie internationale serait impossible si,
 malgré les différences dans les formes de Gouverne-
 ment, on admettait, de la part de prétendus réfugiés

politiques, calmement installés dans un pays, des insultes ignobles et des appels à l'assassinat par la voie de la presse, à l'adresse d'un chef d'état étranger; il n'y a pas là une question de sympathie ou d'antipathie; ce genre de polémique n'est pas compatible avec la coexistence normale des états. Meinir fait remarquer que l'opinion publique suisse, le jour où elle connaîtra les textes sur lesquels il fonde sa réclamation, comprendra certainement qu'il n'est pas plus possible de laisser traiter de la sorte le Grand Turc que tout autre chef d'état étranger.

Le raisonnement du Ministre ottoman contient, à mon avis, une forte part de vérité, si les textes qu'il me montrait ont été fidèlement traduits.

Il contient une partie illogique à mesure qu'il

déclaré aux journalistes en question le caractère politique pour en faire de simples esrocs, et qu'il voit cependant en eux des auxiliaires du beau-frère du Sultan, Mahmond Pacha, auquel il ne refuse pas le caractère de chef politique.

Il m'a paru de mon devoir de vous relater cette conversation ou me des entretiens que vous aurez forcément dans quelques jours avec Mumin Bey. Le vous serais obligé de me faire savoir si vous conviendrait que je continue à recevoir ici les doléances de Mumin, dont je n'ai pas l'obligation de me faire le portevoye auprès de vous, et si vous ne pourriez pas me ^{l'engager à} donner pour instruction de communiquer avec vous directement ou par ^{du chargé d'affaires} l'entremise de la Légation ottomane à Berne. Il n'y a pas de règle sans

exception, mais je ne serais pas fâché d'avoir une règle
de conduite générale.

Agéez, Monsieur le Président, les
assurances de ma très-haute considération.

Le Ministre de Suisse.

Lardy